



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2010

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 25 OCTOBRE 2010

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
tenue à la salle Kamouraska du Centre socioculturel Anne-Hébert,
ce 25^e jour du mois d'octobre 2010, à 19 h 30.

Sont présents : Monsieur le conseiller Claude Phaneuf
Monsieur le conseiller André Fournier
Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
Madame la conseillère Diane Larouche
Madame la conseillère Sandra Gravel
Monsieur le conseiller Martin Chabot

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Marcotte

Sont aussi présents :
Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier
Madame la greffière adjointe par intérim Claire Savard
Monsieur le directeur des Services techniques Martin Careau

Huit personnes assistent à la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Recueillement, ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2010
4. Demande de dérogation mineure : 44 rue Jolicoeur
5. Financement à long terme : 1 536 300 \$
6. Mandat à la firme Léger Marketing
7. Mandat à monsieur Julien Naud – Planification stratégique
8. Versement d'une subvention – Coopérative de câblodistribution Ste-Catherine/Fossambault
9. Maintien de l'équité salariale
10. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement sur la rémunération des élus
11. Lecture et adoption du règlement 1130-2010 : Abattage d'arbres
12. Budget d'étude sur la réduction des gaz à effet de serre
13. Lecture et adoption du règlement 1131-2010 : Amendement au règlement 1084-2009
14. Embauche inspecteur adjoint
15. Acceptation provisoire : Placement MP – Secteur multifamilial – Travaux 2010
16. Cession : Placement MP – Secteur multifamilial – Travaux 2010
17. Ouverture de rue : Placement MP – Secteur multifamilial – Travaux 2010
18. Acceptation provisoire : Le domaine du Boisé – Phase 1



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2010

19. Cession : Le domaine du Boisé – Phase 1
20. Ouverture de rue : Le domaine du Boisé – Phase 1
21. Honoraires additionnels : Surveillance travaux route de Fossambault Nord
22. Octroi d'un contrat de déneigement : Vieux-Chemin, des Sapins, Thomas-Maher
23. Avis de motion : Modification chambre de réduction de pression
24. Avis de motion : Modification postes de pompage d'égout Jolicoeur et Montcalm
25. Remise à neuf d'une pompe au poste de pompage Jolicoeur
26. Modification au plan de zonage : Zones de conservation
27. Appui au projet de garderie
28. Approbation des comptes à payer de plus de 2 500 \$
29. Suivi des dossiers par les élus
30. Autres sujets
31. Période de questions
32. Clôture

Le quorum étant constaté, la séance d'octobre est reprise.

509-2010 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Report des points 12 et 22.

ADOPTÉE

**510-2010 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2010**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves J. Grenier
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du 12 octobre 2010
comme il a été présenté.

ADOPTÉE

CONSULTATION

À la demande de monsieur le maire Jacques Marcotte et des membres du conseil, le directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, explique la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Raymond Houle afin d'autoriser, au 44 rue Jolicoeur, la construction d'une gloriette de 23,5 mètres carrés, portant ainsi la superficie au sol de l'ensemble des bâtiments complémentaires à 12,4 % au lieu de 10 % comme exigée à l'article 7.2.1.2.2 du règlement de zonage numéro 623-91.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent apporter des commentaires relativement à cette demande de dérogation mineure.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2010

**511-2010 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
44 RUE JOLICOEUR**

ATTENDU la demande de dérogation déposée par monsieur Raymond Houle, propriétaire du 44 rue Jolicoeur visant à autoriser la construction d'une gloriette de 23,5 mètres carrés, portant ainsi la superficie au sol de l'ensemble des bâtiments complémentaires à 12,4 % au lieu de 10 % comme exigée à l'article 7.2.1.2.2 du règlement de zonage numéro 623-91 ;

ATTENDU que le terrain du demandeur n'a que 925,8 m² et qu'un garage isolé de 91,3 m², construit sous l'application de règlements antérieurs, y a été construit ;

ATTENDU qu'il est impossible pour le demandeur d'agrandir son terrain ;

ATTENDU que les objectifs du plan d'urbanisme ne sont pas menacés ;

ATTENDU que l'acceptation de cette demande ne portera pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

ATTENDU que les commissaires sont d'avis que l'application du règlement de zonage causerait un préjudice au demandeur ;

ATTENDU que le demandeur semble de bonne foi ;

ATTENDU les plans déposés par le demandeur ;

ATTENDU le rapport du directeur adjoint à l'urbanisme, au développement durable et inspecteur en bâtiment en date du 6 octobre 2010 ;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en date du 7 octobre 2010 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'accepter la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Raymond Houle, propriétaire du 44 rue Jolicoeur, visant à autoriser la construction d'une gloriette de 23,5 mètres carrés, portant ainsi la superficie au sol de l'ensemble des bâtiments complémentaires à 12,4 % au lieu de 10 % comme exigée à l'article 7.2.1.2.2 du règlement de zonage numéro 623-91.

ADOPTÉE

**512-2010 FINANCEMENT À LONG TERME :
D'ADJUDICATION**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU

- Que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier accepte l'offre qui lui est faite de la Banque de Montréal pour son emprunt de 1 536 300 \$ par billet en vertu des règlements d'emprunt numéros 785-98, 882-2003, 922-2004, 936-2004, 1032-2008, 1049-2008, 1087-2009, 1090-2009 et 1097-2009, au pair, échéant en série cinq (5) ans comme suit :



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2010

Montant	Taux	Échéance
178 400 \$	2,14 %	2 novembre 2011
183 900 \$	2,28 %	2 novembre 2012
189 900 \$	2,52 %	2 novembre 2013
195 400 \$	2,77 %	2 novembre 2014
788 700 \$	3,01 %	2 novembre 2015

- Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

ADOPTÉE

513-2010

**FINANCEMENT À LONG TERME :
DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE
ET DE PROLONGATION**

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier souhaite emprunter par billet un montant total de 1 536 300 \$:

Règlement	Montant
785-98	10 000 \$
882-2003	13 400 \$
922-2004	131 200 \$
936-2004	133 900 \$
1032-2008	590 000 \$
1049-2008	472 100 \$
1087-2009	35 400 \$
1090-2009	99 300 \$
1097-2009	51 000 \$

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement ;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier avait, le 18 octobre 2010, un montant de 288 500 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 408 229 \$, pour des périodes de 5, 10 et 15 ans, en vertu des règlements numéros 785-98, 882-2003, 922-2004 et 936-2004 ;

ATTENDU qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis ;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2010

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- Qu'un emprunt par billet au montant de 1 536 300 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 785-98, 882-2003, 922-2004, 936-2004, 1032-2008, 1049-2008, 1087-2009, 1090-2009 et 1097-2009 soit réalisé ;
- Que les billets soient signés par monsieur le maire Jacques Marcotte et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier ;
- Que les billets soient datés du 2 novembre 2010 ;
- Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement ;
- Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

Année	Montant
2011	178 400 \$
2012	183 900 \$
2013	189 900 \$
2014	195 400 \$
2015	201 800 \$ (à payer)
2015	586 900 \$ (à renouveler)

- Que, pour réaliser cet emprunt, la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 2 novembre 2010), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2016 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 882-2003, 922-2004, 936-2004, 1032-2008, 1087-2009 et 1090-2009, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt ;
- Que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier emprunte 288 500 \$ par billet, en renouvellement de billets pour un terme additionnel de 15 jours au terme original des règlements numéros 785-98, 882-2003, 922-2004 et 936-2004.

ADOPTÉE

514-2010

MANDAT LEGER MARKETING

ATTENDU que, dans un processus de planification stratégique, le conseil désire connaître, d'une part, la vision qu'ont les citoyens pour leur ville et, d'autre part, le degré de satisfaction des citoyens quant aux services municipaux offerts et l'intérêt de ceux-ci dans divers projets ;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2010

ATTENDU que la firme Léger Marketing a développé une expertise du genre dans le monde municipal et produit différents indicateurs afin d'aider les municipalités à mesurer le degré de satisfaction de leur population dans un processus d'amélioration continu des services ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot

ET RÉSOLU de mandater la firme Léger Marketing selon les termes de son offre de service datée du 21 octobre 2010 pour procéder à un sondage téléphonique comprenant 300 entrevues à tenir d'ici la fin de novembre 2010, le tout pour la somme de 7 300 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE

515-2010 MANDAT À MONSIEUR JULIEN NAUD

ATTENDU que ce conseil a résolu de procéder à une révision de la vision stratégique de la Ville de façon à être mieux outillé pour la préparation des documents de planification de la Ville visant à assurer son développement économique et social et la protection de son environnement ;

ATTENDU que la vision stratégique doit traduire d'abord et avant tout les désirs et les attentes partagés d'une communauté à l'égard de son développement futur à long terme tout en laissant place aux opportunités et aux imprévus ;

ATTENDU que l'élaboration de la vision stratégique doit être le fruit d'une consultation active ;

ATTENDU que, pour ce faire, ce conseil a choisi plusieurs modes de consultation dont l'un consiste à la formation de sept groupes de discussion ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf

ET RÉSOLU que ce conseil mandate monsieur Julien Naud, conseiller en positionnement stratégique et en développement organisationnel, selon les termes de son offre de service en date du 14 octobre 2010, afin d'accompagner la direction de la Ville à l'étape de consultation par groupes de discussion.

La somme requise pour ce mandat, soit 3 675 \$, taxes en sus, a déjà été réservée au surplus accumulé non affecté par la résolution numéro 477-2010 adoptée le 21 septembre 2010.

ADOPTÉE

**516-2010 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION
À LA COOPÉRATIVE DE CÂBLODISTRIBUTION
STE-CATHERINE / FOSSAMBAULT**

ATTENDU que l'article 12 du règlement numéro 1046-2008 prévoit une subvention maximale de 20 000 \$ par année, et ce pour cinq exercices financiers, pour une entreprise de câblodistribution et de service Internet, si le propriétaire s'est engagé avant le 15 juin 2008 à procéder à l'achat d'un terrain dans le parc industriel de la Ville et d'y déménager ses installations, à l'exception de son administration s'il y a lieu ;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2010

ATTENDU que l'entente a été entérinée par le conseil ;

ATTENDU que le règlement numéro 1046-2008 stipule que le versement de l'aide financière s'effectue lorsque tous les engagements ont été respectés par le bénéficiaire ;

ATTENDU que le règlement prévoit que s'il n'y a qu'une seule entreprise ciblée dans la résolution du conseil, l'aide financière est de 20 000 \$ annuellement ;

ATTENDU que le premier versement a été effectué suite à l'adoption de la résolution 356-2009 ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche

ET RÉSOLU que ce conseil autorise le versement d'une aide financière de 20 000 \$, pour une deuxième année, à la Coopérative de câblodistribution Sainte-Catherine / Fossambault, laquelle a satisfait aux conditions du règlement numéro 1046-2008.

Cette somme est imputée au poste budgétaire 02-620-02-991.

ADOPTÉE

517-2010 MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, à titre d'employeur, a l'obligation de voir au maintien de l'équité salariale dans son entreprise, et ce, en vertu de l'article 40 de la Loi sur l'équité salariale, les ajustements salariaux, s'il y a lieu, étant dus le 31 décembre 2010 ;

ATTENDU que l'évaluation du maintien de l'équité salariale a été réalisée par le Centre de ressources municipales en relations du travail et ressources humaines (CRM) de l'Union des municipalités du Québec, mandaté en vertu de la résolution du conseil numéro 210-2009 adoptée le 14 avril 2009, ce travail ayant été réalisé en étroite collaboration avec madame Julie Cloutier, trésorière-adjointe, et un groupe d'employés de direction de la Ville dont le directeur général et secrétaire-trésorier ;

ATTENDU que les divers changements survenus dans l'entreprise depuis l'exercice initial d'équité salariale ont été identifiés ;

ATTENDU que le groupe de travail s'est assuré qu'il n'y ait pas d'écarts salariaux négatifs entre les catégories d'emploi à prédominance féminine et les catégories masculines à l'aide d'une méthode appropriée d'évaluation des emplois et d'une méthode d'estimation des écarts salariaux ;

ATTENDU que les catégories d'emploi à prédominance féminine qui ont droit à des ajustements salariaux ont été identifiées, ainsi que les montants des ajustements salariaux requis ;

ATTENDU que les résultats seront affichés pendant soixante (60) jours dans des endroits visibles et facilement accessibles aux personnes salariées concernées, accompagnés des renseignements sur les droits des personnes à exercer les recours que la loi prévoit ;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2010

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU qu'à compter du 31 décembre 2010, le secrétaire-trésorier applique, à l'égard des catégories d'emploi à prédominance féminine, aux contrats de travail et aux politiques salariales en vigueur, les ajustements salariaux identifiés dans le rapport du CRM, suivant la procédure prévue par la loi.

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION
RÉMUNÉRATION DES ÉLUS**

Monsieur le conseiller André Fournier donne avis de motion de la présentation à une prochaine assemblée régulière d'un règlement pourvoyant à remplacer, à compter du 1^{er} janvier 2011, le règlement numéro 932-2004 relatif au traitement des élus de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ainsi que ses amendements.

Il dépose avec cet avis un projet de règlement contenant les mentions suivantes :

- la rémunération et les allocations de dépenses proposées ;
- l'indexation annuelle de la rémunération et des allocations prévue à partir du 1^{er} janvier 2012 ;
- le nouveau règlement sera effectif à compter du 1^{er} janvier 2011 et n'aura pas d'effet rétroactif.

En outre, le nouveau règlement vient modifier le mode de rémunération pour les conseillers siégeant sur des commissions en établissant un montant forfaitaire par présence plutôt qu'un montant forfaitaire annuel.

Conformément à la loi qui régit la municipalité, cette procédure sera suivie d'un avis public contenant un résumé du projet de règlement ainsi que la date, l'heure et le lieu de la séance prévue pour l'adoption dudit règlement. Cet avis sera publié au moins 21 jours avant cette séance.

518-2010 **LECTURE ET ADOPTION**
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1130-2010
AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 623-91 DE FAÇON À :

- Étendre les dispositions de l'article 10.2.1 du règlement de zonage aux zones d'habitation (zone H) situées à l'extérieur du périmètre d'urbanisation.

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier est une municipalité régie par la Loi sur les cités et villes et assujettie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU que ce conseil a adopté le 7 janvier 1991 le règlement de zonage numéro 623-91, et que celui-ci est entré en vigueur le 10 juin 1991 ;

ATTENDU que ce conseil a adopté une nouvelle codification administrative pour le règlement de zonage numéro 623-91 le 29 janvier 2007 (résolution 44-2007) ;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2010

ATTENDU qu'un premier projet de règlement portant le numéro APR-1130-2010 a été adopté lors de la séance du conseil municipal tenue le 21 septembre 2010 ;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 12 octobre 2010 à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert et que lors de cette assemblée, à la demande de monsieur le maire, et conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, a expliqué le projet de règlement, les conséquences de son adoption et a entendu les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer ;

ATTENDU que ce projet de règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 1130-2010, lequel ordonne et statue ce qui suit :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1130-2010

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du règlement comme s'il y était au long reproduit.

ARTICLE 2 Le présent règlement est intitulé :

**RÈGLEMENT AUX FINS DE MODIFIER
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 623-91
DE FAÇON À :**

- Étendre les dispositions de l'article 10.2.1 du règlement de zonage aux zones d'habitation (zone H) situées à l'extérieur du périmètre d'urbanisation.

ARTICLE 3 L'article 10.2.1 du règlement de zonage numéro 623-91 est modifié de la façon suivante :

- En remplaçant le premier alinéa par l'alinéa suivant :
Dans toutes les zones situées dans le périmètre d'urbanisation ainsi que dans toutes les zones « Habitation » (Zone H), l'abattage des arbres de 20 centimètres ou plus est assujéti à l'une ou l'autre des conditions suivantes :

ARTICLE 4 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
CE 25^E JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2010.

MAIRE

SECRETAIRE-TRESORIER



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2010

519-2010

LECTURE ET ADOPTION
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1131-2010
POURVOYANT À AMENDER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1084-2009
CONCERNANT L'ENGAGEMENT DE PROFESSIONNELS
ET AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 118 000 \$
POUR LES PORTER AU MONTANT DE 235 000 \$

ATTENDU le règlement numéro 1084-2009 adopté le 27 avril 2009 autorisant une dépense et un emprunt de 118 000 \$ pour les services de professionnels nécessaires à la réalisation du concept préliminaire ainsi qu'aux plans et devis de construction de la phase 1 du bâtiment sis au 4300, route de Fossambault, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, avant d'y relocaliser le garage municipal ;

ATTENDU que ce conseil entend demander la préparation des plans et devis de construction dans leur entièreté ;

ATTENDU que l'emprunt et la dépense initialement autorisés par le règlement numéro 1084-2009 étaient de 118 000 \$ et qu'il s'avère nécessaire, pour les considérations susmentionnées, de les porter à 235 000 \$;

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a régulièrement été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 12 octobre 2010 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot

ET RÉSOLU que ce conseil adopte le présent règlement portant le numéro 1131-2010, lequel décrète ce qui suit :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1131-2010

ARTICLE 1 Le titre du règlement numéro 1084-2009 est modifié pour se lire comme suit :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1084-2009
DÉCRÉTANT L'ENGAGEMENT DE PROFESSIONNELS
ET AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT
DE 235 000 \$.

ARTICLE 2 Le quatrième « ATTENDU » du règlement numéro 1084-2009 est remplacé par le suivant :

ATTENDU que pour réaliser ces travaux, des services professionnels sont requis dans le but de procéder à la réalisation du concept préliminaire ainsi qu'aux plans et devis de construction (architecture, structure, mécanique et électricité) ;

ARTICLE 3 L'article 2 du règlement numéro 1084-2009 est remplacé par le suivant :

Le conseil est autorisé à retenir les services de professionnels nécessaires à la réalisation du concept préliminaire ainsi qu'aux plans et devis de construction (architecture, structure, mécanique et électricité) du bâtiment sis au 4300, route de Fossambault, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, avant d'y relocaliser le garage municipal. Ces services professionnels sont décrits et estimés dans un document préparé par monsieur Martin Careau,



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2010

ingénieur, directeur des Services techniques de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, lequel document est joint au présent règlement comme « Annexe A-1 » pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 4 L'article 3 du règlement numéro 1084-2009 est remplacé par le suivant :

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 235 000 \$ pour les fins du présent règlement, incluant les taxes nettes.

ARTICLE 5 L'article 4 du règlement numéro 1084-2009 est remplacé par le suivant :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil autorise un emprunt jusqu'à concurrence de 235 000 \$ qui sera remboursé sur une période de 20 ans.

ARTICLE 6 L'annexe A du règlement numéro 1084-2009 est remplacée par l'annexe A-1.

ARTICLE 7 Le présent règlement entre en vigueur suivant la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
CE 25^E JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2010.

MAIRE

SECRETAIRE-TRESORIER

520-2010 EMBAUCHE D'UNE INSPECTRICE ADJOINTE

ATTENDU la tenue d'un concours pour l'embauche de deux inspecteurs adjoints ;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU que ce conseil autorise l'embauche de madame Andréanne Meilleur-Gaudreau au poste d'inspectrice-adjointe au service d'urbanisme. L'employée est embauchée pour une période indéterminée. Les conditions d'embauche sont présentées au document intitulé *Contrat de travail entre la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et madame Andréanne Meilleur-Gaudreau*. Ce document précise les conditions de travail pour les années 2010 à 2013 inclusivement. Il prévoit également une période d'essai de douze (12) mois.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire Jacques Marcotte et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier à signer le contrat de travail entre la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et madame Andréanne Meilleur-Gaudreau.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2010

521-2010

ACCEPTATION PROVISOIRE
SECTEUR MULTIFAMILIAL
PLACEMENT MP – TRAVAUX 2010

ATTENDU l'entente signée entre la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et Placement MP inc. concernant des travaux municipaux ;

ATTENDU le règlement numéro 912-2003 relativement à de telles ententes ;

ATTENDU que le promoteur a réalisé les travaux prévus à l'entente, à l'exception de l'éclairage de rues et de quelques déficiences ;

ATTENDU qu'un chèque au montant de 7 000 \$ a été déposé par le promoteur pour garantir la réalisation des travaux à compléter ;

ATTENDU la recommandation de monsieur François Bergeron, ingénieur de la firme Consultants enviroconseil, en date du 6 octobre 2010 ;

ATTENDU que le promoteur a déposé les documents suivants :

- Quittance de l'entrepreneur en voirie (Raymond Robitaille Excavation) et ses sous-traitants ;
- Quittance de l'entrepreneur en aqueduc et égout (Henri Labbé et fils) et ses sous-traitants ;
- Attestation de conformité de la CSST ;
- Cautionnement d'entretien d'un montant de 15 248,94 \$ concernant les travaux d'aqueduc et d'égouts réalisés valide pour une période de deux (2) ans à compter du 15 octobre 2010 (par Henri Labbé) ;
- Garantie d'entretien sous forme d'un chèque au montant de 4 000 \$ concernant les travaux de voirie réalisés valide pour une période de deux (2) ans à compter du 22 octobre 2010 (par Raymond Robitaille Excavation) ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU que ce conseil accepte provisoirement les travaux de construction effectués par Placement MP en 2010 dans le secteur multifamilial (rue de la Rencontre [rue « A »] et rue Anne-Hébert, phase 1).

ADOPTÉE

522-2010

CESSION DE RUE
SECTEUR MULTIFAMILIAL
PLACEMENT MP – TRAVAUX 2010

ATTENDU que l'entente signée entre la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et Placement MP inc. concernant des travaux municipaux prévoit que, dès que les travaux sont reçus de manière provisoire, le promoteur cède à la Ville la rue et les infrastructures municipales implantées dans l'emprise de celle-ci pour la somme de un (1) dollar ;

ATTENDU le plan préparé par monsieur Gilles Simard, arpenteur-géomètre, sous la minute 7986, dossier 767, en date du 7 octobre 2010 ;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2010

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU que ce conseil autorise monsieur le maire Jacques Marcotte et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier à signer le contrat notarié pour la cession de la rue et des infrastructures municipales, le tout selon les conditions décrites à l'entente précitée. Les lots à céder, soit les lots 223-134-4 et 224-160-56-1, sont identifiés sur le plan préparé par monsieur Gilles Simard, arpenteur-géomètre, sous la minute 7986, dossier 767, en date du 7 octobre 2010 ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que ce conseil autorise monsieur le maire Jacques Marcotte et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier à signer avec le promoteur un contrat dans lequel ce dernier accorde à la Ville une servitude de passage sur le lot 224-160-56-2.

ADOPTÉE

523-2010

**OUVERTURE DE RUE
SECTEUR MULTIFAMILIAL
PLACEMENT MP – TRAVAUX 2010**

ATTENDU que l'article 4 de la Loi sur les compétences municipales attribue au conseil compétence en matière de transport ;

ATTENDU qu'il s'avère nécessaire d'ouvrir à la circulation automobile, en été comme en hiver, deux nouvelles rues sises sur les lots 223-134-4 et 224-160-56-1, le tout tel que montré sur le plan préparé par monsieur Gilles Simard, arpenteur-géomètre, sous la minute 7986, dossier 767, en date du 7 octobre 2010 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU que ce conseil décrète l'ouverture d'une section de la rue Anne-Hébert sur le lot 224-160-56-1 et l'ouverture de la rue « de la Rencontre » sur le lot 223-134-4.

ADOPTÉE

524-2010

**ACCEPTATION PROVISOIRE
LE DOMAINE DU BOISÉ – PHASE 1**

ATTENDU l'entente signée entre la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et 9219 6690 Québec inc. concernant des travaux municipaux ;

ATTENDU le règlement numéro 912-2003 relativement à de telles ententes ;

ATTENDU que le promoteur a réalisé les travaux prévus à l'entente, à l'exception du pavage, de l'éclairage de rue et autres correctifs mineurs ;

ATTENDU qu'un chèque visé au montant de 34 055 \$ a été déposée par le promoteur pour garantir la réalisation des travaux à compléter ;

ATTENDU la recommandation de monsieur Jérôme Gourde, ingénieur de la firme Génio, experts-conseils, en date du 22 octobre 2010 ;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2010

ATTENDU que le promoteur a déposé les documents suivants :

- Quittance de l'entrepreneur général ;
- Déclaration solennelle garantissant à la Ville que les ouvrages livrés ne présentent aucune réclamation pendante contre elle ;
- Déclaration de conformité de la CSST ;
- Cautionnement d'entretien équivalent à 5 % du coût des travaux réalisés valide pour une période de deux (2) ans à compter du 14 octobre 2010 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU que ce conseil accepte provisoirement les travaux de construction du projet Le domaine du boisé – phase 1.

ADOPTÉE

525-2010

**CESSION DE RUE
LE DOMAINE DU BOISÉ – PHASE 1**

ATTENDU que l'entente signée entre la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et 9219 6690 Québec inc. concernant des travaux municipaux prévoit que, dès que les travaux sont reçus de manière provisoire, le promoteur cède à la Ville la rue et les infrastructures municipales implantées dans l'emprise de celle-ci pour la somme de un (1) dollar ;

ATTENDU que la rue à céder est montré par un liséré jaune sur un plan préparé par monsieur Marc Gravel, arpenteur-géomètre, en date du 13 avril 2010, dossier 10517, minute 587 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU que ce conseil autorise monsieur le maire Jacques Marcotte et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier à signer le contrat notarié pour la cession de la rue et des infrastructures municipales, le tout selon les conditions décrites à l'entente précitée.

ADOPTÉE

526-2010

**OUVERTURE DE RUE
LE DOMAINE DU BOISÉ PHASE 1**

ATTENDU que l'article 4 de la Loi sur les compétences municipales attribue au conseil compétence en matière de transport ;

ATTENDU qu'il s'avère nécessaire d'ouvrir à la circulation automobile, en été comme en hiver, une nouvelle rue sise sur une partie du lot 239. Cette rue est identifiée par un liséré jaune sur un plan préparé par monsieur Marc Gravel, arpenteur-géomètre, en date du 13 avril 2010, dossier 10517, minute 587 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU que ce conseil décrète l'ouverture de la rue « de l'Athyrium ».

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2010

527-2010 OCTROI D'UN CONTRAT DE DÉNEIGEMENT
RUE DU VIEUX-CHEMIN, RUE DES SAPINS
ET CHEMIN THOMAS-MAHER

ATTENDU la recommandation de monsieur Pierre Roy, surintendant aux Travaux publics, dans un rapport en date du 8 octobre 2010 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'accorder un contrat à Raymond Robitaille Excavation inc. pour l'exécution des travaux de déneigement du Vieux-Chemin, de la rue des Sapins et du chemin Thomas-Maher pour l'hiver 2010-2011, selon les détails de la proposition transmise par monsieur Richard Robitaille en date du 7 octobre 2010. Les niveaux de service et le détail des travaux à exécuter sont décrits au document en date du 16 octobre 2008 et intitulé *Politique de déneigement – Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier*.

La dépense, représentant la somme de 7 500 \$ taxes en sus, est imputée au poste budgétaire 02-330-01-443 (Travaux à contrat) comme suit :

Poste budgétaire 02-330-01-443 « Travaux à contrat »	2010	2011
Budget	2 575 \$	5 516 \$
Solde budgétaire	1 910 \$	à prévoir
Dépassement	665 \$	0 \$

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser un transfert budgétaire d'un montant de 665 \$ du poste budgétaire 02-330-00-631 (Essence et diesel) au poste budgétaire 02-330-01-443.

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION
CHAMBRE DE RÉDUCTION DE PRESSION**

Monsieur le conseiller André Fournier donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement visant à décréter des travaux de modification de la chambre de réduction de pression du réseau d'aqueduc et autorisant un emprunt pour ce faire.

**AVIS DE MOTION
MODIFICATION DES POSTES DE POMPAGE D'ÉGOUT
MONTCALM ET JOLICOEUR**

Monsieur le conseiller André Fournier donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement visant à décréter des travaux de modification des postes de pompage d'égout Montcalm et Jolicoeur et autorisant un emprunt pour ce faire.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2010

**528-2010 REMISE À NEUF D'UNE POMPE
AU POSTE DE POMPAGE JOLICOEUR**

ATTENDU la nécessité de remettre à neuf une pompe au poste de pompage d'égout Jolicoeur ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves J. Grenier
ET RÉSOLU d'autoriser une dépense approximative de 6 000 \$, taxes en sus, pour la remise à neuf de la pompe numéro 2 au poste de pompage d'égout Jolicoeur.

Cette dépense est imputée au poste budgétaire 02-414-00-526 (Entretien des équipements – Eaux usées).

ADOPTÉE

**529-2010 MODIFICATION
RÈGLEMENT DE ZONAGE / ZONE DE CONSERVATION**

ATTENDU qu'il a été porté à notre connaissance la présence d'un milieu humide sur une partie du lot 4 497 390, propriété de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ;

ATTENDU que ce Conseil juge approprié de protéger ce milieu humide en y appliquant un zonage conservation ;

ATTENDU que ce procédé pourrait s'inscrire dans une démarche de compensation visant à assurer une pleine conservation de milieu humide à forte incidence environnementale versus le développement de secteurs commerciaux, industriels et résidentiels planifié dans le schéma d'aménagement de la MRC de La Jacques-Cartier et dans le plan d'urbanisme de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ;

ATTENDU que les résultats d'une étude de caractérisation visant à établir le type de milieu humide présent sur ce site et sa valeur écologique seront connus d'ici l'été 2011 ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU que ce Conseil entreprenne une démarche de modification réglementaire visant plus particulièrement à modifier le plan de zonage de manière à établir un zonage conservation autour d'un milieu humide présent sur une partie du lot 4 497 390. Cette modification réglementaire se fera dès le dépôt d'une étude de caractérisation de ce site.

ADOPTÉE

**530-2010 APPUI À UN PROJET DE CONSTRUCTION
D'UNE GARDERIE PRIVÉE**

ATTENDU le projet de construction d'une garderie privée de cinquante (50) places non subventionnées (phase 1) auxquelles s'ajouteront trente (30) places supplémentaires (phase 2) déposé par madame Stéphanie Dubé et monsieur Tony Dubé ;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2010

ATTENDU la forte demande pour ce service et l'appui d'une grande quantité de répondants à un sondage réalisé par les promoteurs ;

ATTENDU l'arrivée de nombreuses nouvelles familles à la recherche de places en garderie et la croissance de la municipalité lors des dernières années ;

ATTENDU les prévisions de développement contenues au schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Jacques-Cartier ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche

ET RÉSOLU que ce Conseil soutienne la démarche entreprise par madame Stéphanie Dubé et monsieur Tony Dubé pour la réalisation d'un projet de construction d'une garderie privée de cinquante (50) places non subventionnées en première phase et auxquelles s'ajouteront trente (30) places supplémentaires lors d'une phase subséquente.

ADOPTÉE

531-2010

**APPROBATION DE LA LISTE
DES COMPTES À PAYER DE PLUS DE 2 500 \$**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer au 25 octobre 2010, laquelle totalise la somme de 192 650,02 \$ et d'autoriser le secrétaire-trésorier à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉE

SUIVI DES DOSSIERS PAR LES ÉLUS

MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE PHANEUF, DISTRICT 1

• **Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC)**

Suivi de la rencontre du conseil d'administration tenue le 20 octobre 2010 :

- La CBJC a caractérisé quatre milieux humides à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier. Nous serons informés des résultats par lettre dans les prochaines semaines.
- La séance de consultation sur le *Plan directeur de l'eau – Rivière Jacques-Cartier* aura lieu le 28 octobre prochain, à 19 heures, au centre socioculturel Anne Hébert. Toute la population, et particulièrement les élus, sont invités à y participer.
- La CBJC donnera un avis à la MRC de La-Jacques-Cartier concernant la prise d'eau de la Ville de Québec dans la rivière Jacques-Cartier (1 mètre³/seconde).

• **Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP)**

Suivi de la rencontre du conseil d'administration tenue le 21 octobre 2010 :

- Une demande est faite à la Ville pour transmettre, avec les comptes de taxes municipales, un feuillet informatif concernant l'obligation des bacs roulant en 2012.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2010

- Adoption du budget 2011. Le budget 2010 était de 6,92 M \$. Les dépenses effectives prévues à la fin de l'exercice seront de 7,5 M \$. Le budget 2011 passe à 7,9 M \$. L'augmentation des redevances de 9,50 \$ / tonne exigées par le gouvernement du Québec, l'augmentation de la population et les nouveaux emprunts liés à la nouvelle cellule d'enfouissement et aux systèmes de protection de l'environnement sont en grande partie responsables de cette hausse du budget. La possibilité de recevoir un tonnage supplémentaire de cinq villes de la MRC de La-Jacques-Cartier augmentera les revenus de quelque 500 000 \$. L'augmentation réelle du budget est de 8,514 %.
- Pour Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, l'augmentation de la quote-part sera de 8,279 % en 2011 pour atteindre 512 044,09 \$. Pour les années 2008, 2009 et 2010, les couts respectifs étaient de 336 989,31 \$, 439 861,31 \$ et 472 895,74 \$.
- Un nouveau type de conteneur communautaire à matières résiduelles (recyclage et déchets) sera implanté à Saint-Ubalde à titre de projet pilote. Une analyse de ces conteneurs, partiellement souterrains, sera réalisée éventuellement.

MONSIEUR LE CONSEILLER YVES J. GRENIER, DISTRICT 3

- **Maison des Jeunes**

Suivi de la réunion du conseil d'administration tenue le 20 octobre 2010 :

- Désormais, un résumé à jour des revenus et dépenses sera déposé à chaque réunion afin de mieux suivre leur évolution.
- Dépôt d'un document, suivi d'explications, concernant les responsabilités de gestion partagées entre administrateurs et membres, entre conseil d'administration et coordonnatrice, entre conseil d'administration et employés et entre coordonnatrice et employés.
- Rapport de travail sur le jeu *Es-tu game ? Prévention*, sur un projet de photo-roman et sur un projet concernant l'environnement de demain.

MONSIEUR LE MAIRE JACQUES MARCOTTE

- **Délégation Palavas-Les-Flots**

Suivi avec le directeur de l'école primaire de Palavas-Les-Flots concernant la possibilité de travailler conjointement à des échanges d'étudiants entre nos deux villes.

- **Présence policière, rue des Érables**

Demande des informations à un citoyen résidant sur la rue des Érables concernant la présence policière.

- **Tournois de golf – Saison 2010**

La Ville a déboursé 6 285 \$ pour la participation d'élus et de fonctionnaires municipaux à des tournois de golf au cours de l'été 2010 (26 inscriptions et 3 soupers).



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2010

DÉPÔT DE DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Messieurs les conseillers Claude Phaneuf, André Fournier, Yves J. Grenier et Martin Chabot déposent leur déclaration d'intérêts pécuniaires, conformément à la Loi sur les élections et les référendums.

Il est 20 h 58.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

532-2010

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves J. Grenier
ET RÉSOLU de clore cette séance.

ADOPTÉE

L'assemblée est levée à 21 h 12.

JACQUES MARCOTTE
MAIRE

MARCEL GRENIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussigné, certifie, conformément à l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes, que la municipalité dispose des crédits suffisants aux fins d'acquitter toutes les dépenses autorisées par résolution lors de la séance du 25 octobre 2010.

Copie certifiée

Marcel Grenier, directeur général et secrétaire-trésorier